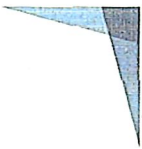


CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Conseil de développement économique de l'Alberta

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Conseil de développement économique de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Conseil de développement économique de l'Alberta au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation – cessation des activités et transfert des actifs nets

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit l'incidence de la cessation des activités et le transfert des actifs nets à un nouvel organisme. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :



- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
30 août 2024


Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Développement économique Canada pour les Prairies	\$ 1,147,500	\$ 1,156,950
Emploi et Développement social Canada	607,866	610,412
Revenus de services, location et autres	242,548	198,558
Autres contributions (Note 11)	183,454	140,138
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	115,576	113,501
Fondation communautaire du Canada	80,000	-
Travel Alberta	50,000	50,000
Intérêts	14,285	938
Cotisations des membres	1,783	1,823
Amortissement des apports reportés	<u>275</u>	<u>392</u>
	<u>2,443,287</u>	<u>2,272,712</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1,006,578	1,040,672
Projets FDÉFP	570,000	223,664
Frais professionnels et contractuels	170,304	307,585
Publicité et promotion	125,869	156,008
Loyer	122,407	126,920
Déplacements	80,633	109,521
Conférences, ateliers et réunions	66,897	73,869
Cotisations et inscriptions	41,744	37,881
Impression et communications	38,477	38,890
Équipements et licences informatiques	25,787	26,271
Fournitures et frais de bureau	18,509	35,954
Internet et Site Web	8,781	19,100
Intérêts et frais bancaires	7,263	7,240
Dons et bourses	6,000	9,060
Amortissement des immobilisations corporelles	4,733	4,084
Assurances	4,023	2,904
Créances irrécouvrables	2,772	-
Formation professionnelle	<u>1,536</u>	<u>8,182</u>
	<u>2,302,313</u>	<u>2,227,805</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES POSTES	<u>140,974</u>	<u>44,907</u>
AUTRES POSTES		
Variation juste valeur des placements	-	(3,924)
Perte sur disposition d'actif	<u>(1,240)</u>	<u>-</u>
	<u>(1,240)</u>	<u>(3,924)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>\$ 139,734</u>	<u>\$ 40,983</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

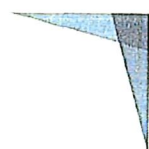
3.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

ACTIF NET	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation (Note 13)	Non-grevé d'affectation	Total 2024	Total 2023
Solde au début de l'exercice	\$ 12,514	\$ 332,880	\$ 163,570	\$ 508,964	\$ 467,981
Excédent des produits sur les charges	(4,458)	-	144,192	139,734	40,983
Investi en immobilisations corporelles	5,805	-	(5,805)	-	-
Affectation d'origine interne (Note 13)	-	(1,240)	1,240	-	-
Solde à la fin de l'exercice	\$ 13,861	\$ 331,640	\$ 303,197	\$ 648,698	\$ 508,964

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

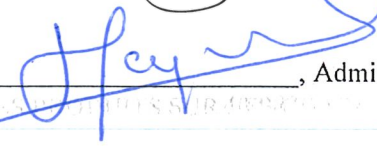
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2024



ACTIF		
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 4)	\$ 622,670	\$ 105,834
Créances (Note 5)	105,296	329,668
TPS à recevoir	1,116	664
Frais payés d'avance	<u>45,907</u>	<u>33,977</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	774,989	470,143
PLACEMENTS (Note 6)	42	312,922
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	<u>14,503</u>	<u>13,430</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$ <u>789,534</u>	\$ <u>796,495</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 29,646	\$ 48,514
Salaires et cotisations sociales à payer	4,387	-
Contributions reportées (Note 8)	48,417	27,500
Revenus reportés (Note 9)	56,595	56,781
Dépôts de sécurité	1,150	3,475
Intérêts à payer	-	345
Emprunt de Accès Emploi Alberta, 2%, échéant en mai 2023	<u>-</u>	<u>150,000</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	140,195	286,615
APPORTS REPORTÉS (Note 10)	<u>641</u>	<u>916</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>140,836</u>	<u>287,531</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	13,861	12,514
Actif net grevé d'affectation (Note 13)	331,640	332,880
Actif net non-grevé d'affectation	<u>303,197</u>	<u>163,570</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>648,698</u>	<u>508,964</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ <u>789,534</u>	\$ <u>796,495</u>

Approuvé par les Administrateurs:

 , Administrateur

 , Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

5.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	\$ 139,734	\$ 40,983
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4,733	4,084
Amortissement des apports reportés	(275)	(392)
Perte sur disposition d'actif	1,240	-
Intérêts réinvestis	-	(42)
Changement de juste valeur des placements	-	3,924
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	<u>145,432</u>	<u>48,557</u>
 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(6,158)	(23,668)
Somme à recouvrir des salariés	-	945
Contributions à recevoir	230,530	(96,860)
Taxes sur les produits et services	(452)	3,132
Frais payés d'avance	(11,930)	921
Comptes fournisseurs et charges à payer	(18,870)	(29,664)
Salaires et cotisations sociales à payer	4,387	-
Contributions reportées	20,917	(171,458)
Intérêts à payer	(345)	345
Dépôts de sécurité	(2,325)	(230)
Revenus reportés	<u>(185)</u>	<u>(2,754)</u>
	<u>361,001</u>	<u>(270,734)</u>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à court terme	<u>(150,000)</u>	<u>150,000</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(5,805)	-
Encaissement d'investissements	<u>311,640</u>	<u>-</u>
	<u>305,835</u>	<u>-</u>
 Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	516,836	(120,734)
 Encaisse au début de l'exercice	<u>105,834</u>	<u>226,568</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 622,670</u>	<u>\$ 105,834</u>

En outre :

En outre :

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

6.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA) est incorporé sous la Loi des corporations de la province de l'Alberta et oeuvre à créer une économie vigoureuse par son leadership, en favorisant l'essor des entreprises et l'employabilité des francophones. Le CDÉA est un organisme à but non lucratif qui est exonéré d'impôts.

Les activités du CDÉA sont supportées à 72 % (2023 - 78 %) par des contributions et principalement par deux instances gouvernementales fédérales soit: Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan) et Emploi et Développement social Canada (EDSC).

2. CESSATION DES ACTIVITÉS ET TRANSFÈRE D'ACTIFS NETS

Le 1er avril 2024, le Conseil de développement Économique de l'Alberta a cessé ses opérations et a légué tous ses actifs nets au montant de 648,698 \$ à Parallèle Alberta, un organisme sans but lucratif. Le Conseil sera dissous sous peu.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la variation des placements cotés sur un marché actif.

Comptabilisation des produits

- b) Le Conseil a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les revenus de services, de location et autres sont comptabilisés à titre de produits au moment où l'évènement a lieu ou que les services sont rendus, selon le cas. Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits selon la période durant laquelle les cotisations sont en vigueur.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

Instruments financiers

- c) Les actifs et passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ultérieurement, tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les changements de juste valeur sont portés aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les comptes clients, les contributions à recevoir et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et charges sociales à payer, les dépôts de sécurité, les intérêts à payer, les revenus reportés et l'emprunt à court terme.

Les placements cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont portés aux résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

- d) Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La politique du Conseil consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement selon leur durée de vie estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous.

Mobilier et agencement	30 % Amortissement dégressif
Améliorations locatives	5 ans Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour le Conseil, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

DES PRODUITS SUR DES PRODUITS

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR DES PRODUITS

EXCÉDENT DES PRODUITS

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

Apports reçus sous forme de biens et services

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider le Conseil à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports reçus sous forme de biens sont comptabilisés lorsqu'ils sont utilisés dans le cours normal des activités du Conseil et que leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

4. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse grevée d'affectation externe (Note 7 & 8)	\$ 105,012	\$ 84,281
Encaisse grevée d'affectation interne		
Fonds affectés (Note 13)	<u>331,640</u>	<u>20,000</u>
Totale encaisse grevée d'affectation	436,652	104,281
Encaisse non-grevée d'affectation	<u>186,018</u>	<u>1,553</u>
	<u>\$ 622,670</u>	<u>\$ 105,834</u>

5. CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes clients	\$ 76,618	\$ 70,460
Contributions à recevoir	<u>28,678</u>	<u>259,208</u>
	<u>\$ 105,296</u>	<u>\$ 329,668</u>

6. PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Parts sociales - Servus Credit Union (1)	\$ 42	\$ 42
Placements cotés sur un marché actif (2) (Note 13)	<u>-</u>	<u>312,880</u>
	<u>\$ 42</u>	<u>\$ 312,922</u>

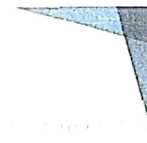
(1) Coût après amortissement

(2) Juste valeur

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u> <u>Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2024</u>	<u>2023</u>
Mobilier et agencement	\$ 85,100	\$ 78,954	\$ 6,146	\$ 1,730
Améliorations locatives	<u>16,714</u>	<u>8,357</u>	<u>8,357</u>	<u>11,700</u>
	<u>\$ 101,814</u>	<u>\$ 87,311</u>	<u>\$ 14,503</u>	<u>\$ 13,430</u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024



8. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine canadien	\$ -	\$ 81,057	\$ 57,640	\$ 23,417
PrairiesCan	<u>27,500</u>	<u>545,000</u>	<u>547,500</u>	<u>25,000</u>
	<u>\$ 27,500</u>	<u>\$ 626,057</u>	<u>\$ 605,140</u>	<u>\$ 48,417</u>

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Guide touristique	\$ 34,620	\$ 54,361
Accès Emploi	18,265	-
Féd. Conseils scol. franc. de l'Alberta	3,510	-
Loyer	<u>200</u>	<u>2,420</u>
	<u>\$ 56,595</u>	<u>\$ 56,781</u>

10. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les apports affectés avec lesquels certaines immobilisations ont été achetées. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Balance d'ouverture	\$ 916	\$ 1,308
Montants amortis au revenu	<u>(275)</u>	<u>(392)</u>
Balance de fermeture	<u>\$ 641</u>	<u>\$ 916</u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

11. AUTRES CONTRIBUTIONS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Patrimoine canadien	\$ 57,640	\$ 32,714
Westjet	32,450	-
RDEE Canada	24,950	50,708
College Educacentre - JCT	19,834	20
Fondation Fernando-Girard	16,675	8,000
Accès Emploi (Programme JET)	10,355	-
Air Canada	7,150	-
SQRC Québec	6,400	6,696
FJCF - Vice-Versa	6,500	-
Alberta School of Business	1,500	-
Société de dév. économique de la CB	-	32,000
Lac La Biche county	-	10,000
	<u>\$ 183,454</u>	<u>\$ 140,138</u>

12. ENGAGEMENTS

Le Conseil s'est engagé en vertu d'un bail pour la location d'espaces à bureau et d'équipement de bureau, échéant le 31 mars 2027. Le total des montants minimum à payer jusqu'à la fin des baux est de 111 318 \$ et se détaille comme suit :

2025	\$ 37,106
2026	37,106
2027	<u>37,106</u>
	<u>\$ 111,318</u>

13. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATION INTERNE

En 2011, le Conseil a créé une réserve, appelée Fonds d'éventualités, pour couvrir des dépenses futures qui ne seront pas admissibles selon les critères exigés des bailleurs de fonds. La réserve ne peut être utilisée sans l'approbation de la majorité du conseil d'administration.

En 2014, le Conseil a créé une réserve pour le fonds des bâtisseurs, l'objectif du fonds est de bâtir une communauté francophone des affaires plus forte. Ce fonds est une marque de solidarité agissante dont le but est d'aider au démarrage d'entreprises ou à fournir une assistance aux entreprises en difficulté.

La répartition de l'actif net grevé d'affectation interne est la suivante:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fonds d'éventualités (Note 5)	\$ 311,640	\$ 312,880
Fonds des bâtisseurs (Note 3)	20,000	20,000
Améliorations locatives 11,700	<u>\$ 331,640</u>	<u>\$ 332,880</u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La dépense en frais professionnels et contractuels comprend un montant de 8 036 \$ (2023 - 965 \$ en formation professionnelle) reçu d'une entreprise détenue par un membre du conseil d'administration. Ces opérations ont été effectuées à la valeur d'échange.

15. RISQUES FINANCIERS

Le Conseil, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit :

Le Conseil est exposé à un risque de crédit en rapport à ses comptes clients et ses contributions à recevoir.

Risque de liquidité :

Le Conseil est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.